

## Fédération des aveugles et amblyopes de France

### Accessibilité numérique : vers un environnement universitaire plus inclusif

15 novembre 2022

**Bruno Gendron** : Bonjour à toutes et à tous, je suis Bruno Gendron, président de la fédération des aveugles et amblyopes de France. Je suis très honoré d'ouvrir ce séminaire sur accessibilité numérique, vers un environnement universitaire plus inclusif. Je suis d'autant plus heureux de le faire qu'il y a encore un an, j'étais dans l'environnement universitaire. Et je suis heureux de le faire aussi parce que c'est cette semaine, vous le savez, la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées. Cette semaine qui va favoriser toutes les questions autour de l'emploi. Et la Fédération se positionne très clairement depuis longtemps comme une association d'usagers. C'est vraiment la parole des usagers qui est primordiale chez nous. Nous prônons aussi la citoyenneté, et quoi de plus important en termes de citoyenneté que pouvoir obtenir et se maintenir dans un emploi ? C'est aussi la question de l'autonomie des personnes déficientes visuelles, ici, typiquement, l'autonomie face à l'univers numérique de plus en plus prégnant. L'emploi, c'est évidemment en termes clairs une question de citoyenneté. Aujourd'hui, 50 % des personnes aveugles ou malvoyantes en âge de travailler ne travaillent pas. Soit parce qu'elles sont inactives au sens du marché du travail, soit parce qu'elles sont demandeurs d'emploi. Et bien sûr, en amont, il faut se former et notamment sur le plan des études supérieures, sur le plan universitaire. C'est vraiment la raison d'être de ce webinaire d'aujourd'hui. Donc, on est dans une démarche vraiment globale de la nécessité d'une accessibilité numérique et la Fédération n'hésite pas, dans ce domaine, à engager... Elle n'est pas la seule à le faire d'ailleurs, mais à engager des actions autour de la question de l'accessibilité numérique.

Pour que les personnes déficientes visuelles puissent correctement se former, il faut que l'environnement universitaire et notamment numérique, soit plus ouvert et surtout plus accessible. Alors, quand on le dit, ça ne se restreint pas aux sites internet, c'est vraiment à tous les étages de la vie universitaire, à la fois l'inscription, suivre des cours en ligne, à la fois pouvoir faire de la recherche. C'est à la fois aller en bibliothèque et pouvoir consulter des ouvrages. Et ce webinaire va chercher à vous donner des billes si je peux me permettre de le dire de cette façon-là, pour que vous puissiez vous améliorer. Au début de l'année, en mai 2022, on a fait tout un travail à la fédération pour savoir en fait, et pas seulement sur les universités, mais entre autres les...

Il s'agit de dire qu'aujourd'hui, il y a un axe de travail important à faire.

... Pour vérifier à terme que l'accessibilité numérique est de mise.

On va, dans ce séminaire, vous donner un certain nombre d'éléments pour pouvoir à la fois réfléchir à cette mise en accessibilité qui, encore une fois, de notre point de vue, c'est un enjeu majeur pour les étudiants, pour leur formation, mais d'une certaine façon, c'est plus large que ça puisqu'on peut le voir comme quelque chose d'universel si on fait de l'accessibilité numérique, alors, ça sert à l'ensemble. Et ça sert aussi aux professionnels qui travaillent dans les universités. Je me félicite vraiment du nombre de participants à ce webinaire. On nous disait tout à l'heure 150 inscrits, dont 32 universités. Je trouve que c'est vraiment une réussite de ce point de vue-là. Alors, comme je l'ai dit, et je conclurai par là, comme on est une association d'usagers, on a souhaité que la place d'un témoin en l'occurrence, puisse être diffusée, puisse nous permettre de conduire la réflexion qui va être menée ensuite, de façon à ce que vous ayez vraiment en tête les problématiques propres aux personnes déficientes visuelles, mais encore une fois, j'insiste sur le caractère universel de la chose et sur le fait de l'accessibilité, évidemment, ne se restreint pas à la déficience visuelle, mais qu'ici, nous aurons un focus plus particulier sur la déficience visuelle. J'en termine là. Je vous remercie. Et je vous souhaite un bon webinaire.

**Anne Sophie Doudard** : En reconversion professionnelle à la faculté de Marseille Saint Charles, je suis en master 2.

Je suis atteinte de cécité, j'ai une rétinite pigmentaire. J'ai un champ de vision central très, très restreint qui équivaut à une mine de crayon, et dans ce champ de vision, j'ai moins de 1/20e. Et s'ajoute, c'est l'évolution normale de mon cas de rétinite, s'ajoute une cataracte bilatérale.

Après le master 2, j'aimerais m'orienter vers une thèse parce que j'ai à cœur de travailler sur la représentation du handicap visuel en France. La représentation par la société qui, à mon sens, participe à l'évolution des technologies et des idées reçues. C'est ma première ambition. Je suis équipée du logiciel JAWS, lecteur d'écran, j'ai un écran braille, ce qu'on appelle plus communément la plage braille. J'ai la synthèse vocale qui me donne quelques informations, par exemple, ça me permet de naviguer rapidement dans les arborescences. J'ai un scanner qui scanne

très, très vite les documents papier. Je me sers aussi énormément cette année, j'ai découvert quelque chose sur l'iPhone, cette année, avec l'appli Seeing AI le smartphone est d'une très grande aide. Lorsqu'un professeur donne un document papier à travailler en TD le jour-même, je scanne avec cela le document et j'ai le texte dans l'iPhone, c'est assez magique.

Face à un environnement numérique qui provient de la faculté, je me sens vraiment désemparée, perdue. J'ai vraiment ce sentiment d'avoir un accès inégal par rapport aux autres étudiants. J'ai passé ma licence en banque et assurance, ce qui m'a permis d'avoir des notions économiques. Je me suis trouvée confrontée à un environnement numérique pour moi inaccessible. Ça a commencé par l'inscription administrative, où j'ai beaucoup été aidée. Ça, c'est sur la base du volontariat, c'est-à-dire que ma responsable pédagogique a pris de son temps, et m'a dit : je vais t'aider. Sans elle, j'aurais eu beaucoup de mal à m'inscrire seule. J'ai été aidée par le Cap emploi, ma référente m'a volontairement donné de son temps et prêté ses yeux pour accéder à l'environnement numérique. J'ai intégré la fac, j'ai eu un entretien avec un de mes enseignants principaux, responsable du cursus. On a convenu que les documents PowerPoint projetés en cours me seraient envoyés. Simplement, ce n'est pas l'outil idéal. C'est un effort de leur part, il faut le souligner, simplement, un PowerPoint, il y a plein de texte caché, des blocs de texte et des images, et j'ai accès à un quart de l'information environ. L'idéal pour moi aurait été d'avoir ces mêmes documents en braille, imprimés en braille, pour que je puisse accéder à toutes les informations qui s'y trouvent. Parce que même en scannant, j'ai une imprimante, donc, je les imprime, ensuite, je les rescanne, quand il y a une image, on n'a pas l'information très claire. Ce qui est le plus accessible pour quelqu'un qui utilise un lecteur d'écran, ce sont les documents en format Word. Eventuellement, certains documents en PDF parce que Acrobat Reader est quand même assez accessible avec JAWS, qui est un lecteur d'écran. Le reste des documents, on pourrait dire Excel est accessible. On a vu que non, la semaine dernière, j'ai dû répondre à une évaluation, c'était une bataille navale, le prof a pris de son temps pour me la faire remplir. Je ne sais pas comment un étudiant lambda, combien de temps il va prendre pour que les informations qu'il étudie soient transmises. Par contre, entre un étudiant qui ouvre son document et qui lit, et moi qui vais chercher l'info, si l'étudiant utilise vingt minutes pour lire un document, moi, ce sera deux heures et demie, voire trois heures, parce qu'il y a des images que je n'ai pas comprises, des articles qui ne sont pas transcrits, que je dois transcrire, même en transcription, ce n'est pas clair. Donc, là où il mettra vingt minutes, j'aurais mis

deux heures trente juste pour le scanner et le comprendre. La bibliothèque universitaire numérique, pour moi, manque de... C'est très désordonné, c'est-à-dire qu'il faut chercher beaucoup pour trouver l'article. Et quand on le trouve, ce n'est jamais sûr, on ne sait pas si on est au début, à la fin. J'ai décidé d'y renoncer. Je vais beaucoup sur le site Cairn, on a théoriquement accès à des revues, j'ai dû m'abonner, je prends l'exemple de la revue du Monde, j'ai payé mon abonnement mensuel. Et là, j'y ai accès avec mon iPhone partout, et ils ont fait quelque chose de très bien, les articles sont vocalisés, c'est très facile pour moi. Donc, l'accès à tout document, comme tout étudiant lambda, je ne l'ai pas. Ce webinaire tombe à point, quand je l'ai découvert, j'ai dit : « yes ! ». Ce que j'aime beaucoup, c'est que, évidemment, on est militant parce qu'on s'engage pour la cause d'un handicap et des personnes atteintes d'une chose commune, même si on n'a pas tous les mêmes pathologies. Mais ce que j'adore, c'est qu'on se questionne sur l'amélioration. Et donc, quand on se questionne, c'est que les choses se soulèvent. Ce que j'attends, c'est que via ce webinaire, on puisse rassurer d'autres étudiants en situation de handicap visuel, qu'on puisse donner un déclic en disant : mais oui, moi aussi, je vis ça, et ce n'est pas humain. Parce que faire des efforts, on dit toujours que c'est surhumain... Nous aussi, on a envie de se reposer et de s'abandonner juste au fait d'étudier et pas passer des heures à transcrire ou chercher des infos. J'attends que ce webinaire, ça mobilise qu'on avance ensemble sans être militant à outrance. Parce que si les choses ne se font pas, c'est aussi parce qu'il y a un manque de connaissance. Donc, j'attends plus d'implication aussi des personnes non voyantes. Ce webinaire m'a vraiment fait plaisir pour cela. Merci.

**Denis Boulay** : Bien, suite à la diffusion du témoignage de Anne-Sophie, qu'on aura le plaisir d'accueillir juste après au niveau des questions-réponses, après la table ronde, je vais me permettre de prendre quelques minutes pour refaire un point un petit peu sur le cadre réglementaire en France, en Europe, et les implications que ça a sur le respect des règles d'accessibilité, le respect de la loi. Je vais partager mon écran. Je vais... Vous allez me dire si c'est OK de votre côté, si vous voyez tout.

**Endjy Guerchet** : Oui, c'est bon.

**Denis Boulay** : C'est parfait. Merci, Endjy.

Vous avez dû certainement être confrontés à des terminologies comme W3C. D'un point de vue international, l'accessibilité est régie par le grand organisme W3C,

créé en 94, et qui est l'organisme qui va établir les normes pour le web. Ce W3C, assez tôt, va se préoccuper des actions qu'il mène et en rapport avec les besoins des personnes en situation de handicap qui seraient amenées à naviguer sur le web. C'est pour ça que ce groupe de travail, notamment sur les web contenus, et ces recommandations font désormais référence dans le monde. Et c'est d'ailleurs, ces WCAG sont devenus normes ISO. Au niveau européen, il y a eu une directive, on ne va pas trop s'arrêter sur l'enchaînement de chiffres, relative à l'accessibilité des sites Internet et applications mobiles dans les organismes du secteur public. Et il a fallu que ce déploiement de l'accessibilité au niveau européen se réfère à une norme technique empruntée aux fameuse WCAG, et la norme européenne s'appelle la EN 301 549. Le contexte européen est posé. Charge aux Etats membres de transposer cette directive européenne sur l'accessibilité du service public, et dans le contexte français, vous avez donc dû entendre parler du référentiel général d'accessibilité pour les administrations, le RGAA qui va servir d'outil de mesure pour tester l'accessibilité vers la norme européenne et par extension, vers les WCAG du W3C. Donc, on a un outil qui n'a pas attendu la norme pour être opérationnel, et qui se modifie en fonction des normes elles-mêmes.

Dans le slide suivant, on voit un petit tableau qui reprend une chronologie dans ce qui se passe au point de vue légal en Europe et en France. On voit qu'en France, à partir de la loi du 11 février 2005, avec un article 47 qui demande à ce que, uniquement les sites publics soient conformes aux recommandations internationales de l'accessibilité, et on voit qu'il y a des influences entre ce que va demander l'Europe et la répercussion sur la loi française. Donc, là, on a un cheminement relativement logique entre des demandes de l'Europe et une application au niveau France. Et maintenant, le champ d'application de la loi, qu'est-ce que ça va être ? Ça va être de dire... A qui ça s'adresse ? Aux services publics, mais aussi aux organismes délégataires de missions de services publics, et aussi, c'est nouveau, aux entreprises du secteur privé dont le chiffre d'affaires excède 250 millions d'euros. Les sites internet sont soumis à l'obligation légale, les applications mobiles, les moyens de communication, les sites intranet également. Donc, ça s'applique à l'ensemble des outils mis en œuvre.

On va retenir deux grandes dates, octobre 2020, tous les sites internet publics et certains sites privés doivent être accessibles. Juillet 2021, toutes les applications mobiles et certaines applications mobiles privées doivent être rendues accessibles.

Les obligations légales, qu'est-ce que ça va être ? Il y a l'aspect conformité. Les sites doivent être rendus conformes aux réglementations internationales. Donc, il y a le besoin d'évaluer la conformité de ses propres supports numériques au sein de son organisme. On va avoir un travail de déclaration à faire, une fois que le niveau de conformité est établi, on va en dégager un pourcentage de conformité. Et sur cette base, on va publier une déclaration d'accessibilité en ligne, ça sera une page web, qui doit correspondre à un certain formalisme. Et cette déclaration d'accessibilité va, entre autres, communiquer les résultats de l'évaluation de conformité et désigner un point de contact. La deuxième obligation sera d'afficher le niveau de conformité de son site. Enfin, il y a le schéma pluriannuel de mise en accessibilité qui ne peut excéder trois ans, et qui va montrer l'articulation avec la stratégie numérique de l'entreprise, toutes les ressources humaines, voire matérielles, allouées à la démarche d'accessibilité numérique, les plans de formation, les structures de contrôle mises en place au quotidien, etc. Et comme ce schéma est diffusé, qu'il ne peut pas excéder trois ans, on demande la mise en place de plans d'action année après année, donc, trois plans d'action.

Le petit focus sur le niveau d'affichage de conformité, c'est extrait du site du RGAA lui-même, suite à l'évaluation sur un échantillon représentatif de pages web de votre site ou du service en ligne que vous testez, vous pouvez dégager un niveau de conformité par rapport au RGAA, qui est lui-même un outil de mesure pour les règles d'accessibilité numérique, si le pourcentage de conformité est inférieur à 50 %, vous devez afficher sur la page d'accueil de votre site web : accessibilité : non conforme. Et cette mention, même si l'audit n'est pas réalisé, pour être dans les clous de la loi, vous devez afficher cela et expliquer qu'un audit est en cours, ou est à prévoir, des choses comme ça. Si l'échantillon montre que votre niveau de conformité est supérieur à 50 %, inférieur à 100 %, vous devez afficher : accessibilité : partiellement conforme. Si le taux d'accessibilité est de 100 %, vous devez pouvoir afficher : accessibilité : totalement conforme.

Donc, une adresse, l'adresse du RGAA, qui sera l'outil de référence, je ne pense pas que vous devriez travailler directement sur les WCAG ou la norme européenne, le site est disponible dans les slides.

Donc, on va aller regarder rapidement ce site RGAA. Vous avez sur [numerique.gouv.fr](http://numerique.gouv.fr), on va faire la petite recherche qui est partie, sur RGAA, vous avez un site web qui vous permettra de retrouver toutes les obligations d'accessibilité, les méthodes techniques avec les critères et les tests, le glossaire,

l'environnement technique de test pour faire votre mesure de conformité. Et donc, je vous conseille vivement de pouvoir... Ils ont même mis en place une version bêta à tester, qui est plus conviviale pour la recherche d'information, je vous invite à aller la voir.

Des exemples de bonnes pratiques, je vais achever ma courte intervention, service-public.fr fait office de tête de gondole sur les bonnes pratiques d'accessibilité, et tout l'environnement obligatoire d'affichage de cette démarche d'accessibilité. On vous conseille de voir le département de Loire Atlantique, qui font un bon travail sur la notion d'accessibilité, les schémas pluriannuels d'accessibilité et les plans annuels d'accessibilité. Allons voir à quoi ressemble une déclaration d'accessibilité, une déclaration, une date, l'état de conformité, ça révèle que 90 % des critères RGAA sont respectés. C'est un document public qui peut être mis à la disposition de n'importe qui qui veut voir le niveau d'accessibilité du département. Pour la philharmonie de Paris, c'était un focus pour montrer qu'ils avaient bien publié un schéma pluriannuel d'accessibilité, et un focus particulier sur le plan d'action, où ils présentent par tableau des actions déjà réalisées, à faire, en cours. Voilà rapidement un état des lieux des obligations légales. Il ne s'agissait pas de vérifier le niveau d'accessibilité lui-même, mais ça a été de vérifier si les démarches d'affichage, le niveau d'accessibilité sur la page d'accueil, et notamment la déclaration d'accessibilité, étaient présentes ou non.

Je vous remercie et je vais passer la parole à Katie Durand et son panel d'intervention. Notre étudiante a eu la possibilité de venir, donc, elle sera présente également.

**Katie Durand** : Merci Denis. Donc, je suis experte en accessibilité numérique pour la fédération des aveugles et amblyopes de France. Je suis ravie d'animer cette table ronde qui va nous permettre un retour d'expérience de professionnels universitaires qui travaillent sur la question au quotidien. J'invite nos participants à activer leur caméra. On a Julie Charles, ingénieure pédagogique pour l'accessibilité numérique de l'université d'Angers. Endjy Guerchet, Fabienne Méducin chargée de mission handicap à l'université d'Orléans, et Pierre Reynaud, référent accessibilité numérique pour l'université de La Réunion. Je commence avec une question pour Julie. Tu as été nommée ingénieure pédagogique pour l'accessibilité numérique tout récemment, en 2021, et tu es dans la direction numérique. Mais de ce que je comprends, tu as une mission beaucoup plus transverse. Ma question est : qu'est-ce qui a été le déclencheur de la création de ton poste ? Et quels sont les services qui

sont aujourd'hui mobilisés autour de la question de l'accessibilité numérique à Angers ?

**Julie Charles :** Je fais partie de la direction du développement du numérique dans laquelle est inscrite le service d'appui à la pédagogie. Et le choix a été fait de m'embaucher en tant qu'ingénieure pédagogique. L'université d'Angers avait mis en place un plugin sur Moodle, qui s'appelle Aly, c'est une solution développée, qui était là pour aider les enseignants, tenter de les accompagner dans l'amélioration de l'accessibilité de leurs documents. Au bout d'un an et demi d'essais, on s'est rendu compte qu'il valait mieux un accompagnement humain finalement. Assez peu d'enseignants s'étaient emparés du plugin, et peu d'étudiants... En fait, ça proposait des formats alternatifs, au vu du peu d'utilisation, on s'est dit qu'il vaudrait mieux une personne en chair et en os pour accompagner les enseignants. Sur les services mobilisés autour de la question de l'accessibilité numérique, tout d'abord il y avait cette direction du numérique, car c'est le vice-président chargé du numérique qui est à l'origine de mon recrutement. Et au bout d'un an et demi, j'ai fêté mes un an et demi il n'y a pas longtemps, j'ai réussi à mobiliser quatre services d'importance, qui sont le Lab UA, service d'appui à la pédagogie, qui est un lien constant et important avec les enseignants, qui sont quand même les gens à former en premier lieu, si on veut améliorer l'accessibilité pour nos étudiants. Il y a aussi la direction de la communication qui a pris le sujet à bras le corps, car cela suppose de transformer la charte graphique dans un premier temps et revoir le site institutionnel. Il y a aussi un service qui s'appelle le Sun, le service des usages numériques, ce sont des collègues qui s'occupent de maintenir et de développer toutes nos applications, nos outils, nos sites Internet. Et la bibliothèque universitaire aussi s'est engagée dans cette démarche. On l'a vu à travers le témoignage d'Anne-Sophie, les ressources universitaires sont un gros enjeu pour les étudiants et c'est une grosse difficulté.

Je n'ai contacté, ou je ne travaille qu'avec quatre services, mais ce sont des services très importants, et finalement, c'est une première marche dans le projet global qui m'occupe.

**Katie Durand :** Merci beaucoup Julie. On n'est pas encore allé sur les chantiers lancés, tu as évoqué certains éléments. Mais j'aimerais me pencher sur la question de la formation, il n'y a pas de secret, la mise en place de plan de formation est nécessairement... C'est la meilleure manière de sensibiliser un maximum de



collègues sur la question. Et ensuite, de transmettre un ensemble de connaissances pratico pratiques pour ceux qui sont chargés au quotidien de mettre en place des outils et des ressources pédagogiques accessibles, nativement accessibles si possible. Je voulais poser la question à Fabienne, à l'université d'Orléans, comment vous avez conçu et implémenté un plan de formation ? Quels ont été les profils mobilisés et formés ? Et quelles sont les leçons tirées de cette première mise en place de plans de formation ?

**Fabienne Méducin :** En fait, on a vu que la formation sur la base du volontariat a ses limites. On se dit que les gens vont être convaincus que l'accessibilité numérique est un enjeu, et ils vont venir s'inscrire à ces formations. En fait, c'est faux. Tout le monde est pris par le temps, et c'est compliqué de dégager du temps pour se former. Donc l'idée a été de mettre certaines formations dans un parcours de formation obligatoire. Pour les publics visés, surtout les enseignants chercheurs, et les nouveaux recrutés en fait n'ont pas le choix. Ils ont un parcours de formation à faire, et l'accessibilité numérique est une pierre importante de ce parcours pour proposer à tous les étudiants des ressources accessibles.

Sur les personnels administratifs on voit qu'il y a quand même une pression de l'encadrement, et l'encadrement peut inciter fortement à suivre les formations. On va prendre peut-être un peu les gens par la main dans un premier temps pour qu'ils se forment. L'autre point essentiel, et je rejoins Julie, c'est que c'est compliqué de se former sur son temps propre tout seul. Et là, on voit que l'humain est essentiel, et qu'il faut accompagner. Accompagner, faire des études de cas, et vraiment donner... Tu parlais du pratico pratique, c'est vraiment ça, c'est accueillir les gens, leur dire qu'on a une étudiante qui a besoin de telle ou telle ressource complètement accessible, il y a des moyens, et le faire ensemble dans les premiers temps pour gagner du temps. Et il faut se faire une culture commune. Dans les services différents suivant les thématiques, car chaque service a son propre job. Et l'accessibilité numérique c'est quelque chose qui est transversal. Donc on parle tous le même langage, et tous les enjeux peuvent être compris par tout le monde, donc c'est vraiment un plus.

**Katie Durand :** Quels sont les retours des apprenants qui ont suivi ces formations en interne ? Est-ce que c'est plutôt bien reçu ? C'est pris comme une charge en plus ?

**Fabienne Méducin :** C'est pris au début comme une perte de temps. Ils se disent qu'ils sont obligés. Et au final, ça leur ouvre un peu le champ des possibles, et ils se disent qu'après ils gagnent du temps. Et qu'ils en font gagner. On a le témoignage d'Anne-Sophie tout à l'heure qui parlait de temps perdu, rien que pour avoir l'information, et c'est du temps gagné pour les apprenants. J'ai aimé la formulation : s'abandonner à étudier. C'est génial, une fois que tout ça est levé, on peut y aller, faire le job. Dans un premier temps c'est un peu compliqué, mais après les gens adhèrent.

**Katie Durand :** Merci pour ce témoignage. Denis l'a rappelé dans sa présentation, que depuis la loi 2005 et l'article 47, et le décret qui en découle, qui a été actualisé en 2019, qu'il y a un certain nombre d'obligations, il y a la partie conformité RGAA qui concerne le site web, l'intranet, les applications mobile et les communications. Et puis il y a tout ce qui est déclaration de cette conformité. Une mention sur la page d'accueil et la déclaration de conformité, mais en parallèle, il a rappelé qu'il faut un schéma qui va formaliser et détailler les engagements de l'institution, concernant l'accessibilité numérique qui est assortie à des plans d'action. J'ai une question pour Pierre, quels sont les apports en termes d'outils de travail de ce schéma, et comment, une fois les actions formalisées et listées, comment les prioriser ?

**Pierre Reynaud :** Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, certains lui reprochent d'être un document administratif. Sans vous mentir, je dirais que le premier qu'on a fait à l'université de la Réunion, avec ma cheffe, on l'a fait en deux heures sur un coin de table. Et il était tout à fait conforme. Mais c'était en effet un document purement administratif et non satisfaisant. On a souhaité en copilotage avec Olivier Sébastien, le coconstruire avec l'ensemble de la communauté universitaire, car pour nous, c'est la vocation d'un schéma pluriannuel d'accessibilité, qui est adossé au schéma directeur handicap, et à la stratégie de l'établissement. Coconstruire, c'est-à-dire qu'en copilotage, on a sollicité en transversalité l'ensemble des directions et composantes, au niveau des étudiants, du personnel, la DRH, la direction de la pédagogie du numérique, la DSI, la Dircom, le DFC, directeur des finances et de la comptabilité, pour se retrouver pour coconstruire ensemble, sur la base de comités de pilotage et d'entretiens individuels, de faire un état des lieux, et de prioriser ensemble. La priorisation elle a un côté naturel et un côté forcé. C'est-à-dire que rapidement on a sorti deux scénarios, un complètement hors sol, avec un budget de 1,5 millions d'euros sur trois ans, insoutenable pour l'université sur ses moyens propres. Car il n'y a pas

beaucoup de moyens autres que les moyens propres pour les universités. Et un scénario où on a priorisé. Et l'idée de la priorisation qui a été coconstruite, c'est de se rapprocher de l'expérience utilisateur. Quand j'entends le témoignage d'Anne-Sophie, ça nous pousse à avancer, car si on lui dit, ne vous inquiétez pas, on travaille sur l'accessibilité numérique, dans 15 ans, ça sera accessible, ce n'est pas suffisant. Il y a urgence sociale. La priorisation s'est faite plutôt sur le parcours étudiant. Et le parcours étudiant c'est quoi ? L'étudiant commence par choisir une formation. Il faut que l'offre de formation soit accessible le plus vite possible. Une fois qu'il a choisi, il faut pouvoir s'inscrire. Et aujourd'hui, la plupart des universités travaillent sur une application E-candidat qui n'est pas accessible. Et ce n'est pas tenable. Et une fois inscrit, il faut suivre les cours et se posent toutes les questions. Après, il y a le suivi de l'emploi du temps. Et on a vu que le suivi de l'emploi du temps, ADE, ce sont des tableaux horribles inaccessibles. Mais un étudiant, il faut qu'il suive ses notes, son dossier scolaire, passer les examens. Et on voit qu'il y a des blocages au niveau de l'accessibilité. Le deuxième scénario mis en place depuis juillet, c'est un scénario basé sur le parcours étudiant, je choisis, je m'inscris, je suis mes cours, je passe mes examens, suis mon dossier scolaire. Et avec tout ce qu'il peut y avoir autour, et on est sur un scénario beaucoup plus tenable en termes humains, financiers et matériels. Quand on décide de le construire avec l'ensemble de la communauté universitaire, c'est d'en faire un fabuleux outil de sensibilisation. Aujourd'hui, à l'université de la Réunion, l'accessibilité numérique est un sujet. Régulièrement on me demande où on en est du Span, et ça, pour moi, c'est déjà une victoire. On est au début de notre schéma. Il y a quelque chose que tout le monde connaît aujourd'hui c'est le dialogue budgétaire, c'est-à-dire est-ce que tous les tableaux, le chiffrage mis dans notre Span va être budgétisé ? C'est une question. J'ai bon espoir que oui, évidemment. Autrement, je ne serais pas là. Mais ce que je retiens, ce n'est pas un document administratif si on le fait bien et avec l'ensemble de la communauté universitaire. Là, on a fait un très bon outil de sensibilisation, d'acculturation de l'ensemble du personnel et des étudiants dans une université.

**Katie Durand :** Merci beaucoup Pierre. Félicitations pour ce schéma, je vous invite à aller le consulter sur le site de l'université de la Réunion, c'est extrêmement détaillé. C'est un bon modèle pour quelqu'un qui découvre ce qu'est un schéma, en plus des exemples cités par Denis tout à l'heure.

**Pierre Reynaud :** Très brièvement, Katie, très important dans le Span, il faut qu'il soit validé au plus haut niveau avec une lettre d'engagement par la direction, notamment.

Je vous conseille vraiment d'aller vers un engagement fort de la gouvernance, autrement, ça ne marchera pas.

**Katie Durand :** Très important, effectivement.

Justement, on trouve dans ce schéma... Chaque action est chiffrée d'un point de vue budgétaire. Et j'aimerais me tourner vers Endjy, à l'université de Bordeaux : est-ce que tu as un budget alloué à la mission d'accessibilité numérique ? Qu'est-ce que ça implique pour ta mission ?

**Endjy Guerchet :** Eh bien non, je n'ai pas de budget dédié. Donc, d'abord, c'est un... Ça a du sens, ça veut dire quelque chose, mais on y reviendra peut-être plus tard. Ensuite, ce que ça implique très concrètement, c'est que quand on n'a pas de financement pérenne, ce qui est mon cas, on est obligé de, pardon pour l'expression, mais de courir le cachet. On doit faire très clairement du bricolage, c'est-à-dire qu'on doit aller chercher des budgets, les queues de budget. Et qu'il est très difficile dans ces conditions de suivre un schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Il faut quand même avoir à l'esprit qu'un financement pérenne, c'est aussi une reconnaissance de la normalisation d'un processus et de l'assurance de sa continuité. C'est ça le véritable enjeu, reconnaître l'accessibilité comme faisant partie totalement prenante de la politique numérique et d'en assurer aussi sa continuité, quels que soient les acteurs. Donc, là, il y a un enjeu très fort, ce qui veut dire qu'on est encore un peu dans du bricolage. Il faut passer à une étape un peu plus industrielle, à quelque chose de systématisé, c'est aussi le sens d'avoir un budget pérenne, d'où l'importance de le faire comme ça a pu être le cas à l'université de la Réunion, de le faire valider avec le schéma pluriannuel. C'est vraiment un point qu'il faut avoir à l'esprit tout le temps.

**Katie Durand :** Oui, et du coup, au-delà d'un meilleur soutien financier et donc, un budget chiffré, et puis, on a vu les plans de formation, ça aussi, c'est souvent un budget propre, quelles sont les autres pistes pour toi, pour améliorer la prise en compte de l'accessibilité numérique ?

**Endjy Guerchet :** Effectivement, la sensibilisation, la formation, c'est un point, ça a été dit et redit, on a raison d'insister là-dessus parce que c'est indispensable et c'est quelque chose dont on ne peut absolument pas se passer. Mais malgré tout, ce

n'est pas suffisant. C'est-à-dire que c'est très bien et nécessaire d'avoir des professionnels qui soient formés, mais il faut aller plus loin. Alors, ça peut prendre plusieurs formes, tout d'abord, je pense qu'il faut vraiment aller au-delà de la sensibilisation et de la première approche de l'accessibilité numérique. Il faut aussi vraiment former les professionnels et les faire monter en puissance. Quand j'entends "professionnels", c'est-à-dire qu'il faut passer la seconde en formant des personnes qui font des studios graphiques, les développeurs, les enseignants chercheurs. Il faut que ce soit dans le cœur de métier, il faut intégrer l'accessibilité numérique au cœur de métier pour qu'on ait finalement quelque chose qui soit de l'ordre du cahier des charges quand un développeur fournit un site web ou une application, il a des critères qui sont induits et qui sont testés, c'est très important, sur la sécurité. Eh bien, c'est la même chose, et ça doit être la même chose pour l'accessibilité numérique. Donc, il faut vraiment que ça vienne se systématiser dans les processus. Ensuite, il faut aussi arriver à implémenter progressivement la nécessité de venir contrôler en interne. On peut apparenter ça à du contrôle qualité, ce qui se fait beaucoup en milieu industriel, assez peu en milieu universitaire. Il faut avoir un produit terminé qui soit conforme. Et ça, c'est un changement de culture qu'on doit mener de front avec la culture de l'accessibilité numérique, et je crois que c'est très important d'être en capacité de venir tester où on en est. Et enfin, il faut qu'on ait la capacité, en tant qu'universitaires, à se réunir et à mener certains chantiers de front et pas uniquement dans notre coin. C'est ce qu'on essaie de faire avec Pierre, Julie et d'autres bien évidemment, mais nous ne sommes pas maîtres de l'ensemble des services numériques que nous utilisons. Donc, nous n'en avons pas la maîtrise d'œuvre, ce qui veut dire qu'il faut aller auprès d'associations ou consortiums nationaux pour pouvoir faire en sorte que l'accessibilité soit respectée. Si on le fait séparément, ce n'est pas réalisable parce que ça nous dépasse. Donc là aussi, il y a une nécessité à se fédérer, se réunir sur des dossiers et coconstruire des actions communes pour qu'on puisse améliorer pour tout le monde. Je ne vais citer que ceux-là, mais par exemple, dans les outils utilisés sur la majorité des universités, il y a des outils de gestion, mais aussi des outils qui permettent de faire des emplois du temps, qui sont des progiciels métiers. Donc là aussi, c'est la partie qu'on a moins citée, c'est normal, mais qui est la partie... Puisque là, on est dans la Semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap, qui est la partie salariés, on a des personnels en situation de handicap et eux aussi doivent pouvoir exercer pleinement leur métier, et aujourd'hui, ce n'est pas possible, et ça dépend d'outils que nous ne maîtrisons pas, et donc, d'où la nécessité de se réunir pour que la conformité numérique soit respectée.

**Katie Durand :** Merci beaucoup. Très importants, ces rappels. Vous pouvez poser vos questions directement dans les questions-réponses. On va prendre les questions à la fin de la table ronde. Donc, je voulais conclure quelque part cette partie, ces questions avec une question à chacun d'entre vous. Il se peut, parmi les collègues qui découvrent le sujet ou qui ne le maîtrisent pas encore bien ... Enfin, que certains... Se trouvent désespérés devant l'ampleur de la tâche. Alors, qu'est-ce qu'on peut donner comme conseils pour lancer la réflexion, se lancer avec une mise en conformité ? Par quoi commencer ? Je commence par Julie.

**Julie Charles :** J'ai été confrontée à cette vague submersive quand je suis arrivée à l'université, parce que je viens d'un milieu où on connaît la déficience visuelle. Je faisais de l'accessibilité sans trop le savoir, finalement. Je pense que ce qui est important, c'est de se former soi-même. Donc, par de la veille, de la recherche, et par des formations qui portent ce nom-là, vraiment. Beaucoup de choses sont disponibles sur la Dinum, sur le site de la Dinum. Et comme Pierre l'a expliqué, il faut fouiller chez soi. Donc, moi, j'ai commencé par faire un état des lieux à l'université. Après, j'ai été embauchée parce qu'on parlait de zéro aussi, mais il ne faut pas hésiter à contacter les services, les gens, même s'ils sont au même état de l'art que nous, seront des aides par la suite. Il faut aller chercher les envies et les compétences dans tous les services. On l'a dit, l'accessibilité numérique, c'est transversal par définition. Donc, voilà, il ne faut pas se contenter d'être dans son coin. Moi, très tôt, j'ai eu la chance de rencontrer Pierre et Endjy qui m'ont accompagnée sur ma prise de poste, m'ont expliqué plein de choses. Et par eux, j'ai pu profiter d'un réseau de référents numériques. Je pense qu'il faut vraiment s'ouvrir aux compétences des autres.

**Katie Durand :** Super. Fabienne, des conseils à ajouter ?

**Fabienne Méducin :** Moi, je suis assez d'accord, c'est sûr qu'il faut s'appuyer sur les compétences. Et il faut garder à l'esprit qu'en fait, quand on veut communiquer, on veut que l'information soit reçue. Ce n'est pas le fait d'émettre, le fait d'écrire les choses. C'est que les gens en face puissent y avoir accès, le comprendre et l'utiliser. Donc, en fait, il faut les aider pour que ça soit le plus accessible possible, le plus compréhensible possible. Et quand on aide une personne déficiente visuelle à mieux accéder à l'information, on se rend compte qu'on aide tout le monde. C'est ce dont parlait Bruno Gendron en introduction, l'accessibilité, c'est quelque chose qui devrait être natif. C'est quelque chose qui est universel. Mieux on voit les choses, mieux on les perçoit, mieux on les comprend, plus c'est simple. Et ça lève pas mal

de freins. Et du coup, ça limite la fatigabilité et le coût énergétique à l'apprentissage. Parce que, apprendre, ça coûte. Donc, voilà, il faut limiter ce coût-là au maximum.

**Katie Durand :** Julie a parlé du réseau, du partage d'information, aurais-tu des pistes de ce côté-là ?

**Endjy Guerchet :** Déjà, j'inviterai Pierre à compléter ma réponse ou intervenir en même temps parce que nous formons un duo de ventriloques, parfois. Oui, je pense que quand on démarre, le réseau, c'est indispensable. Il ne faut pas rester dans son coin. Un état des lieux, ça me semble être indispensable. Ceci étant, il faut faire appel, on essaie avec Pierre, de mettre en relation plusieurs référents accessibilité numérique universitaires. On échange régulièrement sur ces questions. Mon conseil, c'est d'abord d'essayer de nous contacter et puis de voir ce qui se fait ailleurs parce que c'est intéressant de bénéficier de l'expérience et des conseils des autres. Et j'ajoute qu'il ne faut pas oublier que l'accessibilité numérique, dans nos établissements, c'est un sport de marathoniens. Il faut avoir conscience de ça. Certes, le chantier est immense, mais malgré tout, il y a beaucoup de choses qui sont en train d'évoluer. Aujourd'hui, c'est un sujet, ça n'était pas le cas encore hélas il y a quelques années. Et on sent qu'il y a des éléments de langage... Alors, il faudra passer un certain moment pour passer des éléments de langage aux actes concrets, mais je crois qu'il y a une vraie prise de conscience. Surtout, il faut aller chercher les compétences en interne, là où elles sont, et s'ouvrir vers l'extérieur. Il faut mutualiser pour être plus efficaces car aujourd'hui, il y a une véritable urgence. Il faut aussi sortir, à un moment, des palabres, il faut qu'on puisse agir plus rapidement. Pour ce faire, il faut prendre toutes les bonnes volontés et toutes les compétences là où elles sont.

**Katie Durand :** Merci Endjy. Pierre, je pense que tu vas parler de cette question de réseau, avant, il me semble que tu as déjà évoqué... Pas aujourd'hui, mais les cinq piliers pour que l'accessibilité numérique fonctionne, est-ce que tu peux nous en parler rapidement ?

**Pierre Reynaud :** Oui, ces piliers-là sont vraiment interdépendants. Il faut arriver à avoir les cinq. Il y a acculturer, former, informer, la communauté universitaire, les outils du numérique et de la communication, et la gouvernance, c'est très important. Il y a tout ce qui est auditer, suivre, contrôler, un gros mot sur lequel il faudra se pencher. Troisièmement, il faut qu'il y ait une volonté politique forte et

un soutien de la gouvernance. Quatrièmement, à un moment donné, pour mettre en place cette stratégie absolument indispensable, il faut un chef d'orchestre, le référent accessibilité numérique. Et le cinquième pilier : se doter de moyens humains, techniques et financiers, et y compris que les universités soient capables d'aller chercher ces moyens ensemble auprès des pouvoirs publics parce que le travail est énorme. C'est le plus gros chantier.

Voilà un petit peu les cinq piliers pour que l'accessibilité numérique devienne une réalité tangible.

**Katie Durand :** Merci Pierre. Est-ce que tu veux nous parler du réseau qui est en train de se monter ?

**Pierre Reynaud :** Oui, alors, peut-être juste une phrase sur le fait : si l'accessibilité vous intéresse, l'accessibilité numérique, si ça vous intéresse, allez-y, vous aurez du travail, et pour longtemps. C'est pour la boutade, mais le métier de référent numérique qui est le mien est un métier émergent dans le sens où on n'existe pas, il n'y a pas de réalité administrative, par contre, c'est passionnant. On est constamment dans l'innovation, constamment en train de chercher des solutions, d'inventer, d'innover, imaginer. Alors, ça, c'était le positif. Le négatif, c'est que la dette technique est abyssale et le travail titanesque. Si vous restez dans votre coin face à la falaise de la dette technique, vous allez déprimer, c'est sûr parce que vous ne saurez pas par quel bout prendre le travail. Très rapidement, ça fait 24 ans que je suis dans l'accessibilité numérique, pas à temps plein, mais j'ai eu de longues traversées du désert où je me sentais vraiment très seul et c'est depuis trois ans, que je suis à l'université de la Réunion, que j'ai des collègues pour échanger, agir, le réseau ++, et la proposition que je peux faire aux panélistes et participants, c'est que très récemment, j'ai été administrateur de l'Ansia, et à ce titre-là, je suis référent accessibilité numérique et je vais mettre en place un groupe de travail accessibilité numérique qui aura pour vocation de rassembler autour de la table dans des rencontres, dans des échanges, des actions, l'ensemble des référents en accessibilité universitaire, ou de ceux qui voudraient le devenir, qui seraient intéressés par le sujet pour qu'on puisse se mettre tous ensemble pour faire tout ce qui a été dit par les autres intervenants, c'est-à-dire faire pression sur les consortiums pour qu'enfin, ils fassent des applications accessibles, travailler ensemble sur la plateforme pédagogique comme Moodle pour faciliter la réussite des étudiants aujourd'hui. C'est un appel que je vous lance, n'hésitez pas à me contacter, c'est important qu'on puisse travailler ensemble autour de ce sujet-là.



Dernière chose dont je tenais à vous faire part, c'est que nous organisons les 12 et 13 décembre en présentiel à la Réunion, si vous voulez venir, ce sera avec plaisir, mais aussi en distanciel les premières journées universitaires de l'accessibilité universelle, on traitera des sujets comme la formation en numérique, le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, la conception de formations en ligne accessibles, Moodle, qui est un gros sujet. Les certifications en ligne, et on terminera sur un sujet...

- Ah...

**Katie Durand :** On t'a perdu Pierre pour la toute fin. On peut partager peut-être le lien vers les inscriptions dans le tchat. Merci à tous pour ces partages d'expérience, de conseils. J'invite mon collègue, le troisième pilier du pôle accessibilité et usages numériques Fernando Pinto da Silva, à poser les questions qui ont été posées dans le tchat, on a Anne Sophie avec nous, et Denis. Donc n'hésitez pas à poser des questions.

**Fernando Pinto da Silva :** Bonjour à toutes et tous, pas mal de questions dans le tchat. D'abord une première question concernant l'introduction de notre webinaire, est-ce qu'on peut réexpliquer les chiffres donnés, c'est-à-dire 59 universités, 57 qui présentaient certaines de difficultés. Est-ce qu'on peut réexpliquer si ces 57 universités étaient conformes ou non. Et à quelle date ces relevés avaient été faits. Et je vais rajouter mon grain de sel aussi. Je ne sais pas qui veut prendre la question.

**Denis Boulay :** Je me permets, Denis Boulay, le fond de la chose, c'est que comme j'évoquais dans une rapide présentation, on a fait une étude sur 1400 sites, soumis à obligations légales, 80 % des sites publics. Parmi les 900 et quelques sites testés dans le cadre des sites publics, il y en avait 59. On a catégorisé, il y en avait 59, et on a cherché si elles avaient fait leur travail obligatoire déclaratif tel que le demande la loi. On s'est borné sur la mention page d'accueil, sur la déclaration de conformité et la présence d'un schéma pluriannuel, on s'est borné à vérifier sur les 59 universités s'il y avait au moins les deux premières, mention sur la page d'accueil, et déclaration d'accessibilité. Il s'est avéré que deux universités sur 59 avaient fait ce travail déclaratif. C'est pour ça qu'on a pu dire qu'il y en avait 57 à qui il fallait rappeler qu'il y avait un peu de retard. La deuxième partie de la question, c'était de savoir si cette mesure allait être reconduite. Elle est en cours, et en cours de finalisation pour sa deuxième version. La plupart des sites privés et publics testés avec la publication d'un rapport le 19 mai 2022, nous allons présenter

les premiers résultats de la deuxième mesure qui est en train d'être achevée, lors des journées d'étude technologie et déficience visuelle, les 5 et 6 décembre prochain, c'est un webinaire sur deux jours organisé par la fédération des aveugles de France. Et on publiera les résultats, il y a u ra 59 universités, et on verra si d'une année sur l'autre les chiffres ont évolué. On l'espère.

**Fernando Pinto da Silva :** merci Denis, une autre question posée par rapport à l'introduction et au témoignage d'Anne-Sophie, est-ce qu'on pourra retrouver la liste de tous les outils mentionnés par Anne-Sophie dans cette vidéo ? Comme il y a un transcript de la vidéo, l'ensemble des éléments font déjà partie de la transcription, Katie ?

**Katie Durand :** Oui, tout à fait. Et je pense que dans ce tchat même, je le recopie, il y a un lien vers YouTube avec la version sous-titrée, et par la suite, on aura la diffusion sur la chaîne YouTube de la fédération

**Fernando Pinto da Silva :** Une question qui revient régulièrement, pas que dans l'environnement des universités, Anne-Sophie citait la bonne accessibilité de Word. La question qui se pose, est-ce que les solutions, les suites bureautiques comme open office, libre office sont accessibles ? Qui veut prendre cette question ? Chez nos panélistes peut-être, Pierre, ou autre ? Personne ne souhaite répondre ?

**Endjy Guerchet :** Pierre a démarré sa caméra, peut-être allait-il répondre. Globalement les suites bureautiques type Libre Office, Open Office, je n'ai pas testé en long en large et en travers, mais ce sont des outils plutôt corrects en termes d'accessibilité, quel que soit l'éditeur. Dans chacune de ces suites sont présents des outils permettant d'aider, alors attention, ce sont des outils automatiques, cela n'exclut pas une intervention humaine, et une vigilance au préalable, mais il y a un vérificateur d'accessibilité pour les documents produits, qui va vous aider. Je ne peux pas vous dire où il est situé exactement, ça dépend de l'éditeur et de la version du logiciel, mais c'est systématiquement implémenté. C'est plutôt pas mal en termes d'accessibilité, à défaut d'être parfait. Mais ce sont des outils qui répondent également à des normes, et qui sont plutôt bien faits. Pierre voudra sûrement compléter.

**Pierre Reynaud :** Je vais compléter rapidement, pour élargir la réponse et donner une réponse qui ne va pas satisfaire, qui moi ne me satisfais pas, c'est que malheureusement en accessibilité aujourd'hui on a tendance à favoriser les outils des GAFAM, des Microsoft, Google, Apple, qui sont raisonnablement et nativement accessibles, au détriment de tous ces outils libres. On a un exemple

d'outils autour de Renater, qui sont catastrophiques en termes d'accessibilité. On l'a vu au moment du confinement, certaines visios publiques étaient complètement inaccessibles, en particulier pour les lecteurs d'écran. Et là, il est temps peut-être d'agir aussi. Ces futurs réseaux de gens qui vont travailler dans les universités autour de l'accessibilité numérique, il faut se mobiliser pour que ces gens qui développent des solutions, les développent de façon accessible. On est confronté régulièrement à des outils au niveau public, qui sont inaccessibles. Là aussi, c'est un chantier énorme.

**Fabienne Méducin :** Si je peux juste compléter un peu en termes d'outils numériques pour l'enseignement, il y a quelque chose qui n'est pas assez utilisé, c'est ce qu'on appelle Scénarii. C'est une suite et ça se construit beaucoup comme sous un environnement Linux avec une structure et on remet des briques dedans. Ce sont des grains, et ce qui est magnifique, c'est que l'accessibilité est native, c'est-à-dire que quelqu'un qui veut utiliser cette suite scénarii, il y a Opale, plein de déclinaisons, c'est quelque chose qui est libre, développé par une communauté. Et quand on veut présenter un document, j'y pense, car c'est l'alternative notamment à power point, on n'a même pas besoin de se demander si ça va être accessible ou pas, car c'est natif. C'est nativement accessible. Après, on peut éditer comme un diaporama, comme Word, etc. Il y a plein d'outils qu'on ne connaît pas assez, et ça vaut le coup d'aller vers des outils libres d'accès.

Merci.

**Fernando Pinto da Silva :** Merci à vous pour ce complément. Une question maintenant de Guislaine de Ruel, on a beaucoup évoqué le rôle de ces agents qui vont porter l'accessibilité numérique, la question qui est posée, c'est quels sont les organismes de formation pour les universités qui prennent en charge cette formation notamment pour tout ce qui est conformité ? Existe-t-il une formation publique ?

**Pierre Reynaud :** Je veux bien prendre la réponse. En formation, c'est désespérant, il n'existe vraiment pas grand-chose. Au sein des universités, des formations initiales et continues se comptent sur les doigts d'une main. C'est un des chantiers qui nous attend dans le futur, c'est développer les filières de l'accessibilité numérique. Aujourd'hui il existe quelques modules disséminés dans les universités, on l'apprend au détour des échanges. Il y a un projet qui est en train de voir le jour d'un diplôme interuniversitaire de référents en accessibilité numérique. Qui va

certainement démarrer en 2023, à l'initiative des universités de la Réunion et de Bordeaux. Ce serait une première. Aujourd'hui, il est quasiment impossible de se former à l'accessibilité numérique dans le cadre de l'enseignement supérieur en France.

**Fernando Pinto da Silva :** Merci Pierre, c'est une réponse claire, nette, circonstanciée. Autre question, avez-vous à l'esprit des exemples d'universités intéressantes du point de vue de la problématique abordée aujourd'hui, à l'étranger ?

**Endjy Guerchet :** Je vais prendre une partie de la réponse, je vous conseille vivement de voir ce qui se fait à l'université de Laval au Québec qui a déjà expérimenté pas mal de choses, et mis en place pas mal d'outils de formation et de parcours de formation notamment pour les enseignantes et enseignants chercheurs. Avec non seulement de l'accessibilité, mais aussi vraiment de la création de cours inclusifs. Ils ont une méthodologie en pédagogie inclusive qu'on est en train d'essayer de déployer aussi chez nous. Ce n'est pas évident, car le contexte est un peu différent entre l'université québécoise et l'université française.

**Fernando Pinto da Silva :** D'autres exemples en tête à part celui-là ?

**Tous :** non.

**Fernando Pinto da Silva :** Deux questions que je vais regrouper maintenant, même si elles sont de nature différente. D'abord, avez-vous des expériences de collaborations avec des intervenants extérieurs à des instituts de formation, notamment dans des lieux de stage. C'était la première question. Une question posée juste après, mais ça tient peut-être à la forme de notre webinaire : pourquoi dissocier l'accessibilité numérique du reste de l'accessibilité. Est-ce que l'accessibilité n'est pas un tout en tant que telle ?

D'abord sur la question des collaborations avec des intervenants extérieurs notamment sur les lieux de stage, est-ce que vous avez eu déjà ce type d'expérience ?

- Pas du tout pour moi.

**Anne Sophie Doudard :** Je me permets d'intervenir, c'est Anne-Sophie, à propos des lieux de stage, on peut, on parle de compensation, on ne parle pas d'accessibilité, c'est trop vaste. Et ça n'est pas encore là. Mais on parle de

compensation. Et là interviennent plutôt des développeurs et intervient aussi les prestations AGEFIPH, notamment, je pense aux centres ressources handicap et formation qui vont aider à la compensation et donc qui vont favoriser l'accessibilité numérique lors des stages.

**Pierre Reynaud :** Pour donner un complément de réponse, quand on parle... Il y a un couple infernal qu'on connaît tous personnes en situation de handicap, c'est accessibilité et adaptation. Plus on va vers le numérique accessible, moins on aura besoin de compenser et adapter, et moins ça sera frustrant. Aujourd'hui, j'ai devant moi du matériel qui coûte très cher et se révèle inopérant dans bon nombres de cas, ce qui est particulièrement frustrant, et qui peut même se retourner contre nous, on va nous dire, on a investi des milliers d'euros dans votre matériel, et vous n'êtes même pas capable de travailler. C'est bien d'avoir des technologies d'assistance, mais si n'est pas accessible, on ne peut rien en faire. On doit être clair là-dessus. Si je peux répondre à la deuxième question, si personne d'autre ne...

**Fernando Pinto da Silva :** Absolument, il faut qu'on avance, il y a encore quelques questions et ensuite il faudra penser à conclure.

**Pierre Reynaud :** J'ai parlé des premières universitaires de l'accessibilité universelle, et ça englobe tout. L'accessibilité numérique peut solutionner des problématiques d'accessibilité physique, par exemple aujourd'hui, s'il n'y avait pas zoom, on ne pourrait pas faire un webinaire depuis La Réunion, Bordeaux, Paris, Marseille. Donc rien que ça, c'est déjà pas mal. L'accessibilité universelle est un idéal extraordinaire, je préfère même la conception universelle, ce n'est pas la notion de nativement accessible. L'idéal serait que tous les environnements numériques soient conçus, développés de façon accessibles, de façon à ce que toutes les personnes en situation de handicap puissent les autoriser correctement et sans blocage. Voilà le modèle vers lequel il faut aller dans quelques dizaines d'années malheureusement, si je suis un peu négatif.

**Fernando Pinto da Silva :** On a plusieurs demande, est-ce que tu peux préciser où s'inscrire pour les journées que tu organises les 12 et 13 décembre ? Et est-ce que tu acceptes de donner tes coordonnées pour que les gens te contactent.

**Pierre Reynaud :** Plutôt la deuxième solution, car le lien, je ne l'ai pas sous la main. Je vous donne l'adresse mail de l'université en direct. Pierre.Reynaud@univ-reunion.fr. Il reste beaucoup de places, et venez nombreux.

**Fernando Pinto da Silva :** Une question de Vincent de l'INSHEA que je salue, qui demande, est-ce qu'il ne faudrait pas commencer à faire évoluer les normes rédactionnelles et document universitaires, notamment les graphiques, images, et autres composants des écrits. Est-ce que vous avez déjà commencé à avoir une réflexion dessus au sein de vos établissements ?

**Julie Charles :** Je me propose d'introduire. C'est une question qui m'occupe beaucoup. C'est l'une des vagues que j'ai du mal à passer pour le moment. C'est-à-dire que si je ne parle que des normes rédactionnelles côté enseignement, ça veut dire contacter les enseignants, les former. Ils ont aussi un emploi du temps chargé, avec des moyens qui réduisent. Mais on réfléchit à ça. Il y aura quand même une première phase de sensibilisation et/ou de formation, et la diffusion d'une feuille de style pour qu'il n'y ait plus à réfléchir quand on arrive dans notre environnement Word ou libre office, que les questions de base d'accessibilité soient déjà intégrées à la méthode de rédaction.

**Endjy Guerchet :** Pour compléter rapidement, c'est ce qu'on a mis en place à l'université de Bordeaux, c'est avoir déjà des modèles de documents, car ce sont les modèles distribués à la fois pour les personnels, les enseignants, ce qui permet, quand on part d'une modèle qui respecte un certain nombre de critères, évitent qu'il n'y ait trop d'écarts à l'arrivée, sachant que je reviens à mon histoire de contrôle, c'est-à-dire que c'est bien, mais ce n'est pas suffisant, car l'utilisateur ayant la main, il peut tout à fait décider de changer la police, ou de ne pas respecter la feuille de style. Mais c'est indispensable, car on part avec un modèle qui est propre, cohérent, et on donne des conseils aussi dans le modèle distribué pour rappeler l'importance de certains éléments. C'est déjà une bonne première étape.

**Fernando Pinto da Silva :** Merci beaucoup pour toutes ces réponses. On a encore quelques questions auxquelles on ne pourra pas répondre parce qu'on arrive à la fin. Mais on prend les questions, on les garde, on en fera un traitement ultérieur. Ne vous inquiétez pas, les questions sans réponses les trouveront prochainement. Je passe tout de suite la parole à Bruno Gendron, président de notre fédération des aveugles et amblyopes de France pour conclure ce webinaire.

Bruno, c'est à toi.

**Bruno Gendron :** Je suppose que vous m'entendez cette fois.

**Fernando Pinto da Silva :** C'est parfait, Bruno.

**Bruno Gendron :** D'abord, vous remercier toutes et tous, les participants de cette après-midi, de ce webinaire. Merci aussi à tous les participants aux quatre coins de France et au-delà puisqu'il y avait des personnes du Maroc, de la Belgique, entre autres. Salut tout particulier aux représentants de l'île de la Réunion. Et remercier très chaleureusement les équipes du pôle numérique de la fédération des aveugles de France et tous les professionnels de cette maison. J'en profite pour dire que vous voyez vraiment très clairement l'ADN de cette association qui, non seulement pointe du doigt des choses qui méritent d'être pointées, mais aussi, permet d'apporter des pistes de travail, voire des solutions. Je l'ai dit tout à l'heure, on est vraiment dans l'idée de la conception universelle. Et d'une démarche inclusive. Et pour nous, c'est fondamental. Parce que c'est important d'avoir de l'accessibilité numérique propre aux personnes aveugles et malvoyantes, mais bien au-delà, et que ça puisse servir à tout le monde. Ça a été rappelé aussi dans ce webinaire, c'est que l'accessibilité numérique, évidemment, c'est un des éléments de l'accessibilité en général, et s'il n'y a pas d'accessibilité numérique, en tout cas, nos outils de compensation ne fonctionnent que moyennement, voire pas du tout. Et ça, c'est quand même très important aussi de le rappeler. Je voudrais rappeler aussi, on a beaucoup parlé des sites internet dans ce webinaire, des sites universitaires, mais évidemment, ça va au-delà des sites internet puisque c'est bien tous les outils disponibles dans les universités pour les emplois du temps, les cours en ligne, j'en passe et des meilleurs. Et puis, l'élargissement, évidemment, je le disais en introduction également, aux personnes déficientes visuelles ou d'autres types de personnes qui sont atteintes d'un handicap et qui sont des agents salariés des universités, des fonctionnaires, c'est quand même important aussi de travailler pour ces publics. Alors, évidemment, j'allais dire : et après ? Parce que, aujourd'hui, on est le 15 novembre et il y a la suite.

La suite, déjà, c'est de vous indiquer très clairement que la Fédération des aveugles de France a des professionnels aujourd'hui qui peuvent vous accompagner sur ces questions d'accessibilité numérique. Vous avez tout le loisir de vous adresser à nos équipes, des professionnels à votre écoute. Vous allez avoir dans quelques heures ou quelques jours un questionnaire de satisfaction. Et ça, c'est important que vous le remplissiez. C'est important évidemment pour vous de faire le point et puis pour nous aussi d'avoir votre feedback. Pour peut-être, nous aussi, de notre côté, bien envisager les prochaines étapes à mettre en place dans le cadre de ces questions d'accessibilité numérique. Plus largement, les aveugles de France vont interpeller, évidemment, les autorités sur cette question de l'accessibilité numérique. Je pense

notamment au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche parce que nous considérons, et je vous l'ai dit au début, que c'est un axe majeur de lobbying de la fédération parce que de l'accessibilité numérique dépend la qualité de la formation des étudiants, et j'entendais Anne-Sophie tout à l'heure bien indiquer tout ce poids du militantisme, si on pouvait l'éviter, ce sera intéressant pour permettre aux personnes de se consacrer à leur apprentissage. C'est la moindre des choses. Donc une interpellation que nous allons faire auprès de ce ministère. Et on souhaite, on le fera, faire un point de la situation... Il faut donner des dates, c'est toujours intéressant... En septembre prochain, on refera un point. Avant cela, il y a ce séminaire organisé par Pierre Reynaud, il y a les rencontres des 5 et 6 décembre, séminaire là aussi à la carte, on peut s'inscrire à des choses qui nous intéressent plus ou moins. Donc, c'est important que je vous le rappelle. Je vous souhaite en tout cas bon vent, bonne accessibilité numérique au profit de toute la communauté universitaire. Merci à tous.